

Rappel des dispositions de l'article L. 243-5 du code des juridictions financières :

...

Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs.

## **Réponse de M. Nicolas Gavard-Gongallud**



Evreux, le 04 mai 2022

Objet : Rapport d'observations définitives

Dossier suivi par : NGG/SG/GD

© 02 32 33 15 78  
contact@caue27.fr

Monsieur le Président

GREFFE - CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

21, Rue Bouquet  
CS 11110  
76174 ROUEN CEDEX

**Lettre recommandée avec AR n°1A 157 109 3779 9**



Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir pris en compte pour la rédaction de votre rapport définitif, mon courrier du 21 décembre dernier et vous adresse ma réponse à ce rapport définitif en pièce-jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du CAUE27,

Nicolas GAVARD-GONGALLUD



## Réponse au rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Eure

Années 2016 à 2020

### Synthèse

Le CAUE27 a été ré-activé en 2007 pour travailler sur la maîtrise de l'étalement urbain. Cet axe de travail fondamental se retrouve donc dans chacune des activités du CAUE27 qu'elles soient relatives à l'architecture, l'urbanisme, le paysage ou l'environnement et dans chacune de ses missions de conseil, formation, information et sensibilisation.

En 2020, l'activité de conseil représentait plus de 55 % de l'activité du CAUE27. Le conseil aux particuliers occupe une part minime de cette activité parce que le Conseil d'administration a toujours privilégié, dans l'objectif de trouver des alternatives à l'extension urbaine, le conseil aux collectivités et administrations publiques.

La question de l'étalement urbain est transversale et demande à l'équipe d'intervenir auprès des élus et agents des administrations en mobilisant ses compétences pluridisciplinaires.

Conformément à l'esprit de la loi de 77, conseil, formation, information et sensibilisations constituent 4 missions insécables. C'est ce qui définit l'intervention pédagogique, culturelle et technique de l'équipe CAUE27 et fonde le conseil qu'elle apporte.

Les formations données par le CAUE27 sont appréciées et reconnues. Les nouvelles conditions d'exercice de cette mission de formation ne compromettront pas sa poursuite et son développement puisque le CAUE27 a déjà envisagé les partenariats qui lui permettront d'élargir son offre de formation auprès des élus et professionnels de l'aménagement.

Par son action l'équipe du CAUE27 initie et expérimente de nouveaux modes d'aménagement - ré-emploi du bâti existant, réinvestissement des centres-bourgs, reconversion de friches d'activités, préservation de la qualité environnementale – et participe à la sobriété foncière et la transition écologique.

### Principales recommandations

1. En 2022, la mise en place d'un logiciel de gestion et de pilotage va permettre
  - d'enregistrer de suivre et d'analyser l'ensemble de l'activité CAUE27
  - de fournir des indicateurs statistiques et des comptes rendus permettant la prise de décision dans le pilotage de suivi de son activité à partir de 2022
2. Concernant la mise de concurrence de prestataires, sur la période 2016-2020, de nouvelles habitudes ont été prises à partir de 2019 concernant les travaux d'impression par exemple. Le déménagement du CAUE27 dans de nouveaux locaux en juillet 2021 a aussi été l'occasion de renouveler le marché de prestations de ménage.

### *Obligations de faire*

3. Une attention sera portée au respect des règles de vote au cours des conseils d'administration et assemblée générale.

\*\*\*

#### **page 6 sur l'activité de formation**

Le Conseil d'administration du 26 octobre 2021 a décidé de poursuivre la mission formation du CAUE27 sans la réduire et sans que ce dernier cherche à obtenir la certification QUALIOPI.

Cette certification n'est pour le moment pas exigée pour la formation des élus.

Concernant la formation continue des professionnels entrant dans le champ d'action du CAUE,

- le Conseil d'administration invite à nouer des partenariats avec les organismes représentant les métiers de la construction et de l'aménagement de manière à ce que le CAUE27 intervienne en tant que prestataire de ces organismes,
- le Conseil d'administration propose que la FNCAUE se certifie de manière à offrir une offre à la fois nationale et décentralisée constituée des apports de l'ensemble du réseau des CAUE.

#### **Page 7 sur l'évaluation de l'activité**

La mise en place d'un logiciel de gestion et de pilotage est en cours et va permettre :

- d'enregistrer de suivre et d'analyser l'ensemble de l'activité CAUE27
- de fournir des indicateurs statistiques et des comptes rendus permettant la prise de décision dans le pilotage de suivi de son activité

Une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires des actions du CAUE27 est prévue.

#### **Page 8 sur l'évolution des effectifs**

L'évolution des effectifs a répondu sur la période de contrôle à des rotations du fait de départs, congé maternité ou congé parental. Au final, de 2016 à 2020 :

- perte d'un demi-poste en urbanisme du fait du passage à la direction de Sabine GUITEL
- création d'un poste de paysagiste pour répondre à l'augmentation des demandes de conseils communaux
- création d'un poste d'architecte pour répondre à l'augmentation des demandes de conseils sur l'architecture de la Reconstruction

Dans le détail :

8 agents en 2016

Michel ROUSSET, directeur à temps plein quitte le CAUE27. Il est remplacé par Sabine GUITEL qui occupait jusqu'alors un poste à mi-temps au CAUE27.

7 agents en 2017

Du fait du départ de Michel ROUSSET.

9 agents en 2018

L'équipe s'est réduite à 5 personnes pendant les premiers mois de l'année après le départ de Gaëlle PROVOST et de Juliette DESSERT.

Quatre embauches sont faites au cours de l'année :

- celle de Christelle BERGER, architecte (à 80 %) pour remplacer Juliette DESSERT, architecte
- celle de Isis GOSELIN, historienne de l'architecture pour remplacer Gaëlle PROVOST, architecte

- celle de Julia SIBERT, paysagiste dans la perspective de contracter une convention CIFRE avec l'ANRT sur le programme de recherche-action « Vallées habitées »
- celle d'Aurore PEETERS, secrétaire pour remplacer quelques semaines Stella MAZURIER en arrêt maladie pendant plusieurs mois.

11 agents en 2019

Stella MAZURIER (toujours comptée dans l'effectif alors qu'elle est en arrêt maladie) est remplacée par Géraldine DECTOT, assistante de direction.

Paul HILAIRE, architecte-urbaniste est embauché pour assurer le conseil architectural auprès des collectivités qui se développe autour des sujets de la Reconstruction.

Alexis TANNIR remplace Christelle BERGER en congé maternité (toujours comptée dans l'effectif).

10 agents en 2020

Du fait du départ effectif de Stella MAZURIER.

#### **Page 9 : Tableau n° 3 sur le positionnement et statut des agents**

En 2019, 2 agents (et non pas 3) étaient « non cadres » et classés au niveau III

#### **Page 13 sur la tenue de la comptabilité**

Les imprécisions relevées dans les imputations comptables seront transmises auprès de notre expert-comptable et vérifiées dans les documents à venir.

#### **Page 14 : Tableau n°6 sur les résultats du CAUE27**

Ce tableau présente les résultats d'exploitation de 2015 à 2020. Sur cette période, c'est un excédent net cumulé qui s'établit à hauteur de 160 000 €.